

IV. LE NEGATIONNISME

« Que viennent pourtant un jour ce geste ou cette parole, et tout deviendra possible, y compris la réconciliation. »

PIERRE VIDAL-NAQUET, Préface à la XI^e session du Tribunal permanent des peuples consacrée au génocide des Arméniens

1. *Aux racines du déni*

Avant d'aborder la politique de dénégation pratiquée par la Turquie, il convient tout d'abord d'examiner ses mobiles. Faut-il donc que les enjeux d'une reconnaissance soient à ce point cruciaux pour que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis Mustapha Kemal aient investi autant d'énergie, de temps et d'argent dans une entreprise qui a jusqu'ici plutôt joué en leur défaveur ? C'est à cette question que tente de répondre le présent chapitre.

Le génocide, avant toute chose, est la forme la plus extrême d'atteinte à un peuple. Il constitue le crime absolu. Aussi, l'Etat qui s'en serait rendu coupable – car il ne peut s'agir pratiquement que d'un crime d'Etat perpétré contre une de ses minorités – se verrait aussitôt fustigé, condamné sans délai et sans hésitation par l'ensemble de la communauté internationale. Puisque cette forme de crime est une atteinte aux fondements mêmes de l'humanité, il sort des frontières étatiques où il a été perpétré ; c'est un des rares acquis inaliénables de l'éthique politique. Il ne s'agit pas de perdre de vue cependant que sa reconnaissance postérieure, forcément douloureuse, n'en reste pas moins honorable.

Dans le cas de la Turquie de surcroît, il s'agit d'un acte des plus délicat puisque, comme nous l'avons vu, le massacre des Arméniens s'inscrit au fondement même de l'Etat turc, et affirmer qu'un peuple ait été presque entièrement sacrifié à cet effet entache d'une des pires manières qui soit l'identité turque. La « turcité » s'est précisément construite par opposition à la nation arménienne, et l'Etat sur les cendres de celle-ci. Comment dès lors faire accepter l'idée que des héros de la turcité, des figures du panthéon de la nation, dont les mausolées bien en évidence à Constantinople sont en permanence fleuris, sont en contrepartie les artisans d'un acte qui se pose d'emblée au faite de la gravité criminelle ? La question du génocide heurte de plein fouet le sentiment national et peine à surmonter la susceptibilité d'une nation encore très jeune, qui a à peine trois quarts de siècle d'existence derrière elle. La portée symbolique de la condamnation des responsables du Comité central occupait déjà les esprits de la population turque – d'une partie de celle-ci du moins – avant même que l'Etat turc ne voie le jour, en témoignent les violentes manifestations qui marquèrent les procès de Constantinople et qui en menacèrent profondément le déroulement. Ce fervent nationalisme populaire ne s'est depuis jamais réellement apaisé et il

se déchaîne spontanément à chaque résurgence de la question arménienne ou chypriote. Ce fut le cas le 6 septembre 1955 lorsqu'un attentat manqué contre le consulat turc à Thessalonique déclencha un pogrom à Istanbul contre « les infidèles », c'est-à-dire les Arméniens et les Grecs ; ce fut également le cas en juillet 2001 lorsque la reconnaissance du génocide par Paris donna lieu à des manifestations anti-françaises et à des boycotts des produits de l'Hexagone, ou encore plus récemment envers l'écrivain Orhan Pamuk.

C'est également la peur que la reconnaissance ne soit que le début d'une longue suite de revendications qui conforte les autorités turques dans leur attitude dénégatrice. Yves Ternon résume remarquablement cette crainte : « *Dans la lutte qui oppose Arméniens et Turcs [...], les Arméniens progressent sur trois lignes successives de revendications : la première, solide, la réparation du préjudice moral ; la seconde, défendable, celle du préjudice matériel ; la troisième, plus difficile à tenir [...], la revendication territoriale. Les Turcs savent que si la première ligne pénètre leur défense, les deux autres s'engouffreraient par la brèche.* »²⁸ Même si l'on ne pourrait ignorer que des réparations de cette nature figurent en bonne place dans le cahier des revendications des Arméniens – et, fait étrange, tout particulièrement chez ceux de la diaspora – cette crainte est dépourvue de tout fondement. Tout d'abord pour des raisons pratiques : la restitution de territoires anciennement peuplés par les Arméniens ne le sont presque plus aujourd'hui ; opérer des déplacements de populations et de frontières établies depuis 75 ans en vertu d'un traité dûment ratifié s'avérerait hautement délicat, voire impossible et constituerait indiscutablement un grave facteur d'instabilité dans la région. Il est tout à fait illusoire d'autre part de penser retrouver la trace des biens qui leur ont été spoliés il y a quelque 90 ans au titre de « biens abandonnés », à quelques exceptions près comme le patrimoine architectural et religieux. Et ensuite parce que la réparation morale, bien que ce soit le cas pour l'Allemagne, ne doit pas automatiquement mener à des réparations d'ordre matériel. Le Parlement européen s'est d'ailleurs clairement exprimé sur ce point.

La Turquie, enfin, s'est entêtée depuis ces années à nier les faits en dépit de leur historicité criante, cherchant à les travestir, les masquer, les taire. Loin de se débarrasser de cette question, elle n'a manifestement fait autre que s'enliser dans une démarche de dénégation absurde qui a fini par la dépasser. Elle est perpétuellement hantée par les fantômes d'un passé qu'elle traîne tel un boulet dans chacune de ses démarches diplomatiques. Après le bref intermède de 1919-1921 où les successeurs des Jeunes-Turcs engagèrent la Turquie sur la voie de la repentance, l'arrivée au pouvoir de Mustapha Kemal signifia pour sa part un retour en arrière : le procès fut suspendu indéfiniment, le Traité de Sèvres fut renégocié aux dépens des Arméniens, des responsables du génocide furent réhabilités, etc. Depuis l'avènement du kémalisme en effet, la Turquie s'est aventurée si loin

²⁸ TERNON (1989), p. 11.

sur le terrain de la dénégation qu'il lui est difficile aujourd'hui de renverser la tendance. Car reconnaître le génocide, enfin, ce serait implicitement reconnaître sa persévérance dans le déni de l'évidence et dans la promotion d'allégations mensongères, donc également – pour certains du moins – reconnaître s'être faite complice des auteurs du génocide.

2. *Formes et évolutivité du négationnisme*

Le terme *négationnisme* a été introduit en 1987 par l'historien Henry Rousso pour désigner un « système idéologique fondé sur la négation d'un génocide », distinct du révisionnisme qui, lui, consiste à *réviser*, par des méthodes conformes à la déontologie historiographique, des faits jusqu'alors établis pour en proposer une version souvent plus édulcorée. Toutefois, la stratégie négationniste recourt à tous les types d'arguments possibles, qu'ils soient scientifiquement fondés ou non, donc forcément au révisionnisme. En réalité, la distinction la plus pertinente qu'il conviendrait d'établir entre les deux vocables est la suivante : alors que le révisionnisme correspond à une méthode, à un *moyen* de remettre en question des acquis de l'histoire, le négationnisme vise pour sa part le système idéologique qui lui est sous-jacent. Il relèverait donc davantage de l'intention ; il s'agirait d'une *fin* en soi.

Le négationnisme turc a fortement évolué avec le temps : de négationnisme primaire, il s'est mué en négationnisme subtil, dont la forme la plus savante et sophistiquée reste probablement l'ouvrage d'Orel et Yuca. Dans un premier temps, en effet, il n'y avait jamais eu, pour le gouvernement turc, d'Arméniens sur le sol de la Turquie actuelle, ou alors ils n'étaient guère plus nombreux qu'aujourd'hui. Cette allégation grossière allant à l'encontre des chiffres établis par les propres recensements ottomans, les gouvernements turcs finirent par avouer progressivement la réalité des déportations, mais en les présentant comme des « mesures légales de transfert » mises en œuvre afin de protéger les populations de la guerre. Les décès qui étaient survenus au cours des « transferts » étaient alors le résultat d'épidémies, des conditions climatiques particulièrement rudes, d'attaques par des bandes armées, ou bien il s'agissait de bavures, de dégâts collatéraux de la guerre ou de cas de légitime défense. Or, d'une part, la majeure partie des zones où les habitants ont été déportés se trouvaient éloignées du front, et d'autre part, jusqu'à preuve du contraire, les épidémies et la dureté du climat frappent tout le monde indépendamment de l'appartenance ethnique. Enfin, pourquoi donc seuls les Arméniens, et non pas les populations turques ou kurdes, auraient eu la faveur d'être protégés des combats ? Les autorités turques furent donc bien forcées de reconnaître les exterminations systématiques, mais elles les justifèrent par la haute trahison de l'ensemble du peuple arménien ainsi que par les fréquentes rébellions des insurgés arméniens qui terrorisaient la population. L'accusation de haute trahison faisait référence bien entendu à la défaite de Sarikamich. Mais si trahisons et rébellions il y eut, elles ne furent sûrement pas le fait de l'ensemble des Arméniens ottomans, d'une part, et d'autre

part, il est fort improbable que les femmes, enfants et vieillards s'en fussent rendus coupables. Ce sont néanmoins ces arguments qui sont encore aujourd'hui brandis par les tenants de la version turque des événements.

La négation pure et simple des faits ne constitue en réalité qu'une des diverses stratégies du négateur. En prenant connaissance des écrits des auteurs négationnistes – et ceci est valable tant pour les négateurs de l'Holocauste comme Paul Rassinier que pour ceux du génocide arménien tels que Stanford Shaw –, on s'aperçoit que d'autres tactiques plus subtiles font leur apparition : la minimisation, la rationalisation, la relativisation et la banalisation. Il y a tout d'abord contestation des chiffres et manipulation statistique : en se basant sur des recensements contestables et contestés étant donné la grossièreté des moyens d'évaluation des autorités ottomanes de l'époque et d'extrapolations fantaisistes et en rejetant d'emblée toute autre source, la plupart des auteurs négativistes arrivent à la conclusion qu'il y a eu au total entre 100 et 300 000 victimes, que la réalité est certainement plus proche du premier chiffre et qu'elle ne dépasse en aucun cas le second. Sont par ailleurs évoqués, dans le but de disculper les unionistes et de rejeter toute accusation de génocide, les épidémies, le climat, la sous-alimentation, la fatigue, etc. pour justifier le décès de milliers d'Arméniens au cours des « transferts ». Or, dans cette tentative de réfuter la réalité du génocide, les négationnistes passent discrètement sous silence un des actes spécifiques qui, d'après la Convention onusienne, constitue précisément un crime de génocide : « *soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle* ». Enfin, dans un souci de relativiser et de banaliser les exactions de l'İttihad, les auteurs négationnistes estiment que le nombre d'Arméniens qui ont péri au cours des massacres n'est pas disproportionné en regard des pertes occasionnées dans les rangs ottomans au cours de la guerre, lesquelles s'élèvent à quelque deux millions et demi de citoyens. De même, précisant – fort justement – que la guerre est un acte immoral en soi, ceux-ci vont jusqu'à comparer les atrocités du génocide à celles du Vietnam, d'Hiroshima ou de la colonisation. Il est bien évident que mettre sur le même plan des millions de soldats allemands ou ottomans morts au cours de la guerre et les atrocités de la Shoah ou du génocide arménien dans lesquelles ont péri un nombre incalculable de civils innocents, et parmi eux des femmes et des enfants, constitue un acte des plus cynique et des plus effrayant qui ne peut en aucun cas être cautionné. Ainsi, aux côtés du négationnisme absolu, la minimisation, la rationalisation, la relativisation et la banalisation forment ce qu'il convient d'appeler « l'hydre à quatre têtes du négationnisme »²⁹.

Bien qu'ayant dû reconnaître la disparition des deux tiers des Arméniens de l'Empire ottoman, la Turquie a usé de tous les stratagèmes pour rejeter les accusations de génocide.

²⁹ Expression empruntée à Richard G. Hovannisian de son article du même nom paru dans CDCA (éd.), *L'actualité du génocide des Arméniens*, p. 143-171.

Dans un premier temps, elle ergota sur les chiffres. Or la qualification de génocide ne se base pas sur des détails numériques, mais bien sur les trois critères précédemment mentionnés. Elle s'attaqua dès lors au critère le plus vulnérable : celui de la préméditation. Elle défia ainsi quiconque de lui présenter un ordre formel du Comité exécutif ordonnant la mise à mort systématique des Arméniens de l'Empire. Il est bien entendu tout à fait illusoire d'espérer trouver un jour une telle pièce ; un génocide se préparant dans le plus grand secret, ses auteurs se gardent de produire tout document qui engagerait explicitement sa responsabilité ou, le cas échéant, s'il s'agit par exemple d'un télégramme, exigent que celui-ci soit détruit par le destinataire. Mais étant donné que les documents Andonian qui avaient miraculeusement échappé à la destruction suffisaient amplement à démontrer la préméditation du génocide par l'İttihad et, partant, à réunir tous les critères requis pour la qualification de génocide, les autorités turques n'eurent de cesse que de jeter le discrédit sur le travail d'Andonian, chargeant leurs meilleurs experts d'examiner, une par une et avec la plus grande minutie, les pièces à conviction afin d'en déceler la moindre faille. La stratégie était évidente : les originaux ayant disparu lorsque Andonian les remit au tribunal dans le cadre du procès Tehlirian de 1921, les clichés zincographiques qu'il avait tiré des originaux constituaient désormais des éléments de preuve bien plus vulnérables, quand bien même les originaux avaient été authentifiés en leur temps par plusieurs sources (notamment par le consulat allemand et par une commission d'enquête mise sur pied par le catholicos de Cilicie). D'autant qu'il s'agit pour l'essentiel de télégrammes initialement codés, puis décryptés par un préposé inconnu, où ne figurent ni date ni signature de l'émetteur. Si l'on parvenait à faire planer un doute sérieux sur la validité des documents et à leur donner l'apparence d'outils de propagande dépourvus de tout fondement historique, ce serait l'assise argumentative des revendications arméniennes qui se trouverait amputée d'un de ses piliers³⁰. En 1983, Orel et Yuca, deux historiens turcs, publièrent sous les auspices de la Société turque d'histoire un ouvrage dans lequel, exploitant certaines erreurs techniques effectivement commises par Andonian mais relevant du détail (erreurs de datation entre autres), ils conclurent, sous les dehors de la rigueur scientifique, que les erreurs et contradictions relevées suffisaient à démontrer le postulat qu'ils avaient posé *a priori*, à savoir, que les documents Andonian n'étaient autres que des impostures. La réplique ne se fit pas attendre : trois ans plus tard, le spécialiste arménien Vahakn Dadrian³¹ démontait les sophismes et la dialectique captieuse des deux historiens en réfutant un à un les arguments avancés. Les choses en sont restées là depuis...

³⁰ Quoique les pièces recueillies par les commissions d'enquête en 1919, et qui, elles, ont été dûment authentifiées par les propres autorités ottomanes, suffirent très probablement à elles seules à établir l'historicité irréfutable du génocide.

³¹ Dans son article « The Naïm-Andonian Documents on the World War I Destruction of the Ottoman Armenians. The Anatomy of Genocide » de 1986.

L'ouvrage de Gürün, qui est l'œuvre la plus fréquemment employée par Ankara pour représenter la version turque des événements controversés, possède pour sa part bon nombre de qualités, en premier lieu la vraisemblable sincérité de son auteur. Il reste probablement l'ouvrage le plus réaliste, le plus modéré et le plus nuancé produit à ce jour dans le camp turc sur cet épisode. Il serait donc presque en mesure de donner de la crédibilité et de la consistance aux thèses turques, s'il n'était publié par une institution sur laquelle les autorités ont la mainmise, et surtout s'il ne présentait pas d'incohérences. D'après Gürün, une majorité de la population arménienne se joignit aux Russes à l'automne 1915, y compris ceux qui servaient dans l'armée ottomane, en échange d'une protection du tsar contre le régime ottoman et de la garantie d'une Arménie indépendante. Or il est prouvé qu'à cette date, la majorité des hommes valides, qui avaient servi sous les drapeaux, avaient déjà été désarmés, arrêtés et exécutés ; ils n'auraient donc matériellement pas pu se rendre coupables de désertion. L'auteur dénonce néanmoins l'exécution injustifiée des notables arméniens de Constantinople en avril 1915, la réalité des déportations et l'existence des camps de concentration. Ce qui est sûrement discutable à ce propos est le fait qu'il justifie les déportations par les accusations de trahison du peuple arménien en précisant que tout pays en guerre envoie ses ennemis intérieurs dans des camps de concentration, même si l'on ne peut nier que des trahisons en temps de guerre prennent une tout autre dimension. Il déplore également les massacres que se sont mutuellement livrés les deux camps, mais refuse par contre de voir dans le massacre des Arméniens la main du gouvernement, et donc un génocide. D'après lui, les exécutants directs des massacres sont les seuls responsables. Mais comment expliquer l'extraordinaire hasard par lequel près de 1500 subordonnés ont exécuté simultanément et avec une parfaite coordination des actes d'une telle similitude ? Gürün conteste ensuite le personnage de Lepsius, affirmant qu'il n'était pas sur place au moment des faits, et qu'il n'a peut-être même jamais existé. Ce qu'il ne remet pas en question en revanche est la présence, le rôle et l'intégrité de Henry Morgenthau. C'est oublier que les révélations de ce dernier se recourent avec des sources arméniennes ou tierces indépendantes les unes des autres, et que les mémoires de l'ambassadeur constituent une sévère dénonciation du rôle de commanditaire du Comité exécutif jeune-turc et de l'existence d'un génocide. Enfin, Gürün conteste – probablement à raison – les chiffres avancés par le patriarcat de Constantinople dans son recensement de la population arménienne, mais il n'est pas non plus en accord avec les chiffres du recensement officiel sur lesquels il prétend se baser, puisqu'il dénombre 150 000 hommes de plus que ce dernier. Il ne donne toutefois aucune précision à ce sujet. En refaisant d'autre part le décompte des victimes et en extrapolant les statistiques qu'il fournit, on arrive, contrairement à lui qui refuse de reconnaître plus de 300 000 victimes, à un total d'environ 1 500 000, soit le chiffre le plus couramment accepté.

Le négationnisme pratiqué par l'Etat turc est, à n'en pas douter, très sophistiqué. On pourrait le décomposer en trois niveaux. Le premier : celui de nier les faits, autrement dit, refuser de se défaire de sa propre vision de l'histoire ; le deuxième : celui d'imposer une censure sur l'expression de ses citoyens, c'est-à-dire refuser la coexistence d'une autre version ; et en troisième lieu – et c'est là que le négationnisme devient réellement actif – de s'adonner à de la propagande médiatique, donc promouvoir sa propre vision et qualifier tout autre de « falsification de l'histoire ». A ce stade, l'Etat négationniste ne peut guère plus être perçu comme une « victime » qui aurait hérité d'un crime d'Etat commis par un régime antérieur, dont la gravité lui susciterait une telle honte qu'il se garderait de l'avouer publiquement. Assurément non : par leurs propagandes, les négationnistes d'Etat deviennent acteurs à part entière du processus d'effacement de la mémoire des événements, ce que d'aucuns assimilent, comme nous le verrons au chapitre suivant, à la dernière phase du génocide.

Le premier degré de négationnisme, nous l'avons vu, est apparu avec le kémalisme. Pour Mustapha Kemal, il s'agissait de marquer définitivement la rupture avec l'ancien régime, de fermer cette sombre page de l'histoire pour en écrire une nouvelle sous le signe de la modernité. Il s'agissait donc de regarder vers le futur et de fermer les yeux sur le passé. Cette volonté de renier l'histoire était très certainement motivée aussi par la crainte que des revendications territoriales arméniennes n'émanent d'une éventuelle reconnaissance et ne menacent en conséquence l'intégrité de la toute jeune République turque. Les premiers signes du déni prirent donc la forme d'un mutisme. Mais, bien que Mustafa Kemal se soit à plusieurs reprises exprimé sur les événements de 1915 en condamnant durement ces actes – et, fait historique, qu'il soit même allé jusqu'à conclure à sa nature génocidaire le 10 avril 1921 lors d'un discours au Grand Mejlis –, son attitude envers le sombre épisode ottoman alla bien au-delà du *blackout* sur le passé. Il jeta à proprement parler les premiers fondements du négationnisme actif qui actuellement sévit. Il continua à entretenir d'excellents rapports avec des auteurs directs du génocide. Si comme chacun sait, Mustafa Kemal ne témoignait que peu d'affection pour Enver pacha – inimitié qui tenait plus de la personnalité et des erreurs stratégiques d'Enver au cours de la guerre que de sa responsabilité dans le génocide – il n'en était pas de même pour Talaat et d'autres responsables des massacres. Il s'est en effet avéré que Talaat, réfugié à Berlin, menait des négociations avec l'URSS pour le compte du Généralissime au moment où il fut abattu par Tehlirian. Une trentaine d'autres responsables de la tragédie arménienne furent promis à des sorts des plus prestigieux, à l'instar de Mustafa Abdülhalik Renda, ancien préfet d'Alep qui y supervisa la liquidation d'une grande partie des prisonniers des camps de concentration et qui fut par la suite nommé président de la Grande Assemblée Nationale sous Mustafa Kemal puis ministre des Finances sous le premier gouvernement Inönü, et de Chükrü Kaya, ex-directeur général des déportations bombardé au

poste de ministre de l'Intérieur au sein de l'administration Kemal. De la même manière, l'ensemble des principaux responsables du génocide furent réhabilités, certains furent déclarés martyrs nationaux et on éleva même à Constantinople des mausolées à la mémoire de Talaat et d'Enver. Mais le comble de la provocation a sûrement été atteint en 1991 par l'érection à Igdir, le long de la frontière arménienne, d'un monument de 45 mètres de long commémorant le...génocide de 150 000 Turcs par les Arméniens. Ainsi donc, les gouvernements turcs depuis Mustafa Kemal n'ont eu de cesse que de nier les faits, voire de se présenter comme victimes. Précisons également que dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un négationnisme d'Etat, bien plus dangereux qu'un négationnisme sectaire, étant donné l'ampleur des moyens qui sont mis au service de la campagne de désinformation.

Qu'en est-il à présent de la seconde phase du négationnisme ? A défaut de pouvoir contrôler les propos d'étrangers, le gouvernement turc tente de museler sa propre opinion publique. Pour ce faire, il recourt à son principal instrument légal, l'article 306 (ancien 312) de la nouvelle mouture du code de procédure pénale entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier, lequel sanctionne de trois à dix ans de prison, ainsi qu'à de très lourds amendes, toute « *activité [allant à l'encontre] d'intérêts nationaux fondamentaux [et visant à] obtenir directement ou indirectement un avantage des personnes ou des établissements étrangers* ». Or, d'après la Commission parlementaire de la Justice, seuls deux actes sont à même de répondre à ces critères : appeler au retrait des troupes armées de l'île de Chypre et faire référence à un génocide arménien. Feu Ayse Nur Zarakolu et son mari Ragip furent ainsi incarcérés à plusieurs reprises pour avoir traduit et publié des ouvrages sur le génocide. Plusieurs autres moyens très efficaces d'empêcher la naissance de toute polémique sur le sujet sont également mis à contribution. Il s'agit tout d'abord de la censure, dont la télévision est la première cible. Un des cas de censure les plus célèbres est celle qui frappa le film *Ararat* d'Atom Egoyan dont la diffusion sur le sol turc resta prohibée plusieurs années durant, jusque fin 2004 où une version « allégée » fut autorisée à la projection. Dans la même lignée, mentionnons l'interdiction d'accès aux archives ottomanes qui frappent systématiquement les chercheurs comme Ara Sarafian ou Hilmar Kaiser dont les positions sont incompatibles avec la version officielle des faits. Et enfin le lynchage médiatique dont Orhan Pamuk a récemment fait les frais. En réalité, deux monuments de la littérature turque, le poète Nazim Hikmet et Orhan Pamuk, ont osé toucher à la question taboue. Le premier a été rayé des registres de l'état civil et est mort en exil après avoir échappé à deux tentatives d'assassinat ; quant au second, qui a récemment déclaré lors d'un entretien avec un quotidien suisse que la Turquie s'était rendue responsable de la mort d'un million d'Arméniens et de 30 000 Kurdes, il a été voué aux gémonies et ses œuvres ont été brûlées en public. Ce sont ces attitudes d'une intransigeance injustifiable qui ont amené le 11 avril dernier 200 intellectuels, artistes et représentants du monde associatif de Turquie à adresser une lettre ouverte aux

autorités dénonçant la dangereuse montée du nationalisme turc alimenté par le soutien tacite des autorités. Et Philippe Videlier, historien chercheur du CNRS, de déclarer : « *la pathologie négationniste qui affecte la société turque, en partant du sommet de l'Etat, prend des formes si aiguës qu'elles paraissent inouïes* »³².

En ce qui concerne les propagandes, les exemples sont légion, tant dans la presse que sur les canaux audiovisuels ou sur Internet. A titre illustratif, il convient de citer la prestigieuse Turkish Historical Society (Société turque d'histoire), fondée en 1932 par Kemal Atatürk en personne et qui depuis, en tant que vitrine académique officielle, s'est tout naturellement fait le chantre des « thèses turques » de l'épisode de 1915. Dans la même lignée, mentionnons l'Institute for Armenian Research³³, fondé en 2001, entièrement versé à la cause négationniste puisque intégralement subventionné par l'Etat, disposant d'un site web et d'une revue. En son sein, neuf chercheurs engagés à temps plein s'emploient à conforter les thèses officielles turques. N'oublions pas enfin les activités turques à l'étranger. La Turquie subventionne actuellement de nombreuses chaires et activités de recherche à l'extérieur, en particulier aux Etats-Unis, à l'instar de l'Institute for Turkish Studies, qui dès lors deviennent les porte-voix du discours négationniste. La rhétorique négationniste s'étend donc aujourd'hui bien au-delà des frontières turques : divers spécialistes, principalement en France et aux Etats-Unis, ont ainsi rejoint les « thèses turques ». Les plus célèbres d'entre eux sont les chercheurs américains Bernard Lewis – condamné en France suite à des propos révisionnistes tenus dans une interview avec *Le Monde* en 1993 (condamnation au civil puisque ladite Loi Gayssot³⁴ ne pouvait pas encore s'appliquer au génocide arménien) – et Heath Lowry, formé auprès de Stanford Shaw, directeur de l'Institute for Turkish Studies et figure de proue du discours négationniste, ainsi que l'historien français Gilles Veinstein, dont la nomination en 1999 à la chaire d'histoire turque et ottomane au Collège de France a soulevé de vives polémiques, précisément en raison de ses positions sur la question du génocide³⁵. Or, exception faite de Gilles Veinstein, il s'est avéré que les activités des différents chercheurs américains précités sont en grande partie tributaires des généreuses subventions de l'ambassade turque. Certaines universités américaines ont d'ailleurs décidé de réagir à ces tentatives d'infiltration du gouvernement turc dans les milieux universitaires. C'est

³² Cité dans « Génocide arménien: La Turquie à reculons ».

³³ Pour plus de détails, se référer à KARMASYN, *La négation du génocide arménien sur Internet*.

³⁴ Il s'agit de l'amendement du Code de procédure pénale français adopté le 13 juillet 1990 comme article 24 bis qui permet de sanctionner l'expression publique d'un discours niant la réalité d'un génocide.

³⁵ Gilles Veinstein, suite à la polémique, est revenu sur ses propos, et a tenté de se rattraper en répliquant qu'il n'avait jamais nié la réalité du génocide, quoique le terme recouvrait, selon lui, des notions très floues, et qu'il affirmait uniquement que « *les preuves fournies de la responsabilité du gouvernement ottoman n'étaient pas historiquement incontestables* » (TERNON (1999), p. 97).

notamment le cas de l'UCLA qui a voté en 1999 un vote de défiance à l'égard de ces formes de mécénat qui mettent dangereusement en doute l'objectivité du travail de ses chercheurs.

3. La reconnaissance comme devoir de mémoire

Le négationnisme est souvent perçu comme l'ultime phase du génocide, et pour cause : après avoir fait disparaître les personnes physiques, il ne reste plus pour parachever l'œuvre que d'effacer la mémoire de l'évènement, comme si ceux-ci n'avaient jamais existé. Pour reprendre la célèbre phrase du prix Nobel de la paix Edie Wiesel, « *oublier les victimes du génocide, ce serait les assassiner une seconde fois* ». Le crime de génocide étant de nature imprescriptible, ses auteurs – en l'occurrence l'Empire ottoman, et son héritier direct, la République turque – jamais ne pourront se soustraire à l'acte de reconnaissance, peu importe le temps qui s'est écoulé depuis.

Depuis sa naissance, l'Etat arménien a légitimement revendiqué la reconnaissance du meurtre de son peuple de la part de son auteur principal. La défense de la cause arménienne ou *haïtadisme*³⁶ a par la suite été portée par différents partis plus ou moins clandestins tels que la FRA ou le parti Hentchak. Plusieurs décennies plus tard, à l'instar des « justiciers » des années 20 qui avaient fait du combat contre l'impunité des hauts dignitaires jeunes-turcs une affaire personnelle et qui s'étaient, comme Tehlirian, employés à venger leurs frères de sang³⁷, diverses organisations prennent la décision d'user la violence pour faire sortir leur cause de l'oubli, ouvrant ainsi une période de deux décennies de terrorisme arménien. Entre 1974 et 1981 – et principalement à partir de 1979, année où l'intensification des pressions turques contraignit l'ONU à supprimer de ses documents toute référence au « *premier génocide du XX^e siècle* » –, les deux organisations principales, l'ASALA (Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie) et le CJGA (Commando des justiciers du génocide arménien), revendiqueront une centaine d'attentats ciblés contre les intérêts turcs. Gagnées ensuite par une frénésie criminelle, elles seront amenées à commettre des attentats aveugles, dont le plus sanglant reste celui d'Orly qui fit huit morts et une cinquantaine de blessés. Leur dérapage criminel les conduira à être désavouées par l'ensemble des communautés arméniennes et elles finiront par s'entretuer ou s'auto-dissoudre au début des années 90. Depuis une quinzaine d'années donc, les principaux acteurs haïtadistes, la FRA en tête, ont orienté leur action vers la reconnaissance internationale, par l'établissement, dans tous les pays de la diaspora, de vitrines promotionnelles analogues au CDCA (Comité de défense de la cause arménienne) qui se chargent de sensibiliser la communauté internationale à leurs revendications. Aujourd'hui, tous les observateurs s'accordent à dire

³⁶ *Haïtad* signifie « la cause arménienne » en arménien.

³⁷ Les principaux responsables de l'Ittihad, et en particulier le trio Talaat – Enver – Djémal, furent ainsi assassinés par des citoyens arméniens agissant en leur nom propre.

que les Arméniens les plus attachés au principe de la reconnaissance sont ceux de la diaspora. Cela peut s'expliquer de plusieurs manières : avant tout, ce sont des immigrés de deuxième génération, une génération qui est, comme à l'accoutumée, marquée par un retour aux sources. Ce sont eux bien sûr qui dès lors éprouvent avec la plus grande acuité le déracinement et l'éloignement de leur terre d'origine. Ressentant cela comme un exil permanent, il ne leur reste plus, pour ainsi dire, que la mémoire. C'est donc à cette mémoire qu'ils s'accrochent éperdument et qu'ils ne veulent perdre à aucun prix. D'autre part, les Arméniens de Turquie ont une marge d'expression bien plus réduite que ceux d'Europe ou des Etats-Unis car, outre qu'ils tombent sous l'empire de l'article 306, ils restent inmanquablement tributaires de l'Etat turc dans la mesure où ils sont établis sur leur territoire et ne peuvent s'attirer les foudres de la population locale qu'ils côtoient. Quant à l'Arménie elle-même, sa promiscuité géographique et ses relations diplomatiques tendues avec la Turquie lui imposent certaines réserves.

A force d'entendre les politiques renvoyer la question de la reconnaissance aux historiens ou de voir celle-ci métamorphosée en enjeu politique, on serait porté à croire que la reconnaissance d'un génocide n'est qu'une polémique historiographique animant des cénacles de spécialistes, ou alors un instrument efficace de sanction diplomatique. On en arrive ainsi à oublier le véritable rôle de cet acte symboliquement fort. Bien sûr, une des dimensions de la reconnaissance est la restauration de la vérité historique. Mais, pour une communauté en exil, elle permet surtout de rendre justice aux victimes et d'honorer leur mémoire, de restaurer le lien social, de restituer aux survivants leur dignité d'êtres humains et leur *statut de victime* – qui sans quoi n'est pas reconnu –, ainsi que de les faire moralement et culturellement revivre en soulageant le poids de leur mémoire meurtrie. Car, comme le résume brillamment Boustany, « *l'anéantissement d'une culture a précisément pour objet de réduire à néant, chez ceux qui y survivent, le langage et les moyens de représentation susceptibles de constituer, culturellement et politiquement, une réponse après coup capable de dénoncer, déjouer cette visée d'anéantissement à laquelle seul le corps a survécu* »³⁸.

Enfin, la reconnaissance ne vise pas uniquement à restituer aux survivants la parole et un espace vital qui leur donnera les moyens d'exister à nouveau ; elle permet une réconciliation authentique en refermant à jamais la page de l'histoire taboue, de même qu'elle joue un rôle préventif fondamental dans la mesure où elle empêcherait définitivement la réédition par la même collectivité d'une politique génocidaire s'inscrivant dans un nouveau contexte sociopolitique. Même si affirmer que l'Etat turc actuel serait potentiellement capable de reproduire un acte analogue à celui de 1915 tiendrait davantage du procès d'intention et de la campagne de diffamation que du réalisme, force est de constater que les

³⁸ BOUSTANY (1999), p. 353.

conflits arméno-turcs sont loin d'appartenir au passé. Bien sûr, les discordes relatives au Haut-Karabakh et au Nakhitchevan concernent moins la Turquie que son cousin azéri ; il n'en reste pas moins qu'une partie de la communauté arménienne sent encore planer une menace confuse, percevant toujours leur pays comme le grain de sable dans la mécanique idéologique panturque qui a été remise au goût du jour par la chute de l'URSS et qui pourrait à tout moment se remettre en branle³⁹.

³⁹ Il ne s'agit ici que de retranscrire synthétiquement un sentiment récurrent exprimé par une partie de la communauté arménienne et qui n'engage que ses auteurs.